

SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE

SCoT 2030

DE LA GRANDE RÉGION DE GRENOBLE
ÉTABLISSEMENT PUBLIC

Comité Syndical

14 novembre 2019

Convention triennale EP SCoT/AURG

Débat d'orientation budgétaire 2020

Projet Nœud Ferroviaire Lyonnais - Long terme : compte-rendu du débat public national

Etude Eviter, réduire, compenser l'imperméabilisation : avancement

Convention triennale EP SCoT/I' Agence

Contexte

- *Une convention mise en place depuis plus de 10 ans, qui ne correspond plus à l'environnement juridique actuel,*
- *Un souhait d'assurer une plus grande visibilité du programme de travail sur une période de trois ans,*
- *Une volonté d'approfondir les modalités de définition et de mise en œuvre des actions.*

■ Orientations fixées à l'AURG

L'EP SCoT définit 5 grandes orientations de collaboration avec l'Agence qui structurent et précisent sa participation au programme partenarial de l'agence :

- *Faire vivre le SCoT actuel* : conseil et veille (notamment juridique), animation territoriale, partenariats, approfondissements thématiques,
- *Capitaliser la connaissance des projets locaux* (documents de planification, projets de territoires, plans d'action...) : pouvant par la suite enrichir le projet de SCoT,
- *Progresser dans l'approche prospective autour des enjeux du SCoT* : approche des risques et protections, transitions environnementales, économiques, et sociétales,
- *Favoriser l'innovation et l'inter-territorialité au sein du SCoT et avec les territoires voisins,*
- *Préfigurer et engager une révision du SCoT* : aide au positionnement stratégique du SCoT tenant compte des évolutions de contexte (SRADDET, projets de territoires, PLUi...), préparation de la révision (méthodologie, du planning et de l'organisation en anticipant la mise en œuvre du futur SCoT), engagement de la révision.

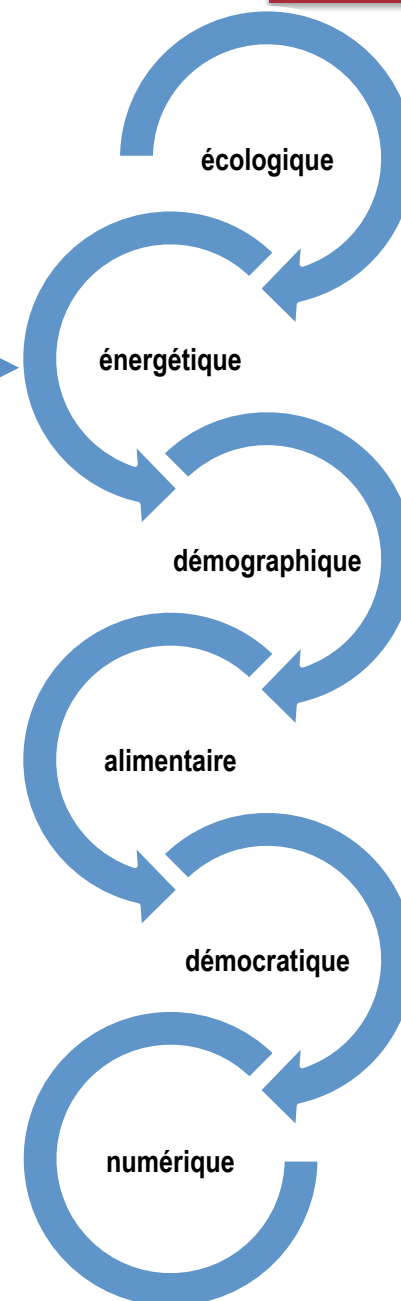
Pistes de programme 2020

Eléments prévisionnels de calendrier 2020					
14/10/2019					
			2020		
Chantiers 2020 et suivi SCoT		1er trimestre	2nd trimestre	3ème trimestre	4ème trimestre
Pilotage	Coordination générale				
	Comités syndicaux (précédés de bureaux...)		●	●	● ●
	Accueil nouveaux élus (dont supports)				
Suite séminaire 28 novembre 2019 et synthèse des travaux des chantiers 2019			●		
Résilience face aux risques					
Résilience climatique et environnementale	Stratégie bas carbone		○		○
	ERC l'imperméabilisation		○		●
Résilience sociétale	Vivre ensemble - bases de la démarche de prospective				
	Mobilité				○
	Territoire de proximité, dont chantier polarités		○		●
	Chantier commerce, dont AMI		●		
Résilience du mode de développement	Ecosystème économique GReG		○		
	Démarche logistique				○
Appui à la mise en œuvre				○	
Perspectives d'évolutions du SCoT	Lancement d'une démarche prospective (élargie)		○		●
	Travaux préparatoires au lancement d'une révision (process notamment)				●
Principales étapes		Code couleur	orange	Travaux des élus	
Comité syndicaux ●			rouge	Travaux avec / des EPCI	
Rendus / Documents de communication ●			vert	Travaux techniques	
Rendus intermédiaires ○					

Pistes de programme 2020

Le futur SCoT devra mieux préparer les enjeux de **Transitions**

- Poursuite des travaux menés en 2019 au prisme de ces chantiers de transition > **1^{ER} SEMESTRE**
- Aider les nouveaux élus à s'approprier les contenus du SCoT, le rôle de l'EP SCoT, les enjeux inter-territoriaux au sein de la GReG et avec les territoires voisins et les perspectives d'évolutions du SCoT
- en situant la part de responsabilité revenant à l'EP SCoT en partage avec les autres acteurs du territoire > **2nd SEMESTRE**
- Lancer (et qui se terminera au 1^{er} semestre 2021), d'une démarche prospective impliquant les acteurs de manière élargie > **2nd SEMESTRE** (fin au au 1^{er} semestre 2021)
- Travaux préparatoires au lancement d'une révision du SCoT pouvant s'appuyer sur les contenus du SCoT existant et sur les avancées des territoires > **2nd SEMESTRE**



Pistes de programme 2020

Eclairer la feuille de route de la révision par des chantiers sur les résiliences : cerner les enjeux, identifier les leviers actuels et futurs du SCoT, construire les bases **de la démarche de prospective**

Culture partagée du risque

- progresser collectivement sur les réponses résilientes à apporter, réflexion écosystémique à l'échelle de la GReG...

1. Résilience climatique et environnementale

- stratégie bas carbone, biodiversité, 0 artificialisation nette...

Résilience sociétale

- attractivité résidentielle et transitions démographiques, transitions mobilitaires, polarités et développement de proximité...

1. Résilience du mode de développement économique

- leviers d'actions adaptés aux territoires de la GReG ; gouvernance interterritoriale du foncier économique ; problématique du circuit court en matière industrielle, du e-commerce...

Les évolutions à venir des contenus des SCoT vont impacter les modalités de travail

Bases prises pour les estimations des jours activité

- **L'Agence accompagnera l'EP SCoT dans :**

- le pilotage, à la coordination des travaux (dont suivi des prestataires)
- la préparation de la délibération de prescription
- la conception du PADD (alimenté par la démarche prospective, les chantiers de transition, les travaux avec les EPCI et acteurs de la GReG dans une logique de partage/ synergie, la concertation)
- le chantier DOO
- l'animation d'une démarche inter-territoire
- la constitution de l'ensemble des pièces du SCoT

Elle s'organisera pour répondre aux besoins avec une équipe constituée a minima :

- d'une chefferie de projet composée d'un binôme
- de référents urbanistes pour les 7 EPCI, de référents / chantiers de transition, d'1 référent évaluation enviro
- de chargés d'études observation (statistiques, cartographie...) et thématique (économie, commerce, mobilités, habitat, paysage ...).

- **L'EP SCoT aura recours en parallèle à des expertises extérieures (à affiner) :**

- AMO juridique
- AMO sur sujets prospectifs et études spécifiques
- Impacts environnementaux
- Animation du partage du projet avec la société civile
- Animation de la concertation

Modalités de mise en oeuvre

- *Durée de la convention : 2020 -2022,*
- *Nombre prévisionnels de jours d'activités : 1280 dont 310 en 2020,*

L'ampleur des travaux confiés à l'Agence d'Urbanisme pour la révision du SCoT reste à définir. Lors du lancement de la révision du SCoT, un avenant à la présente convention pourra être nécessaire pour ajuster le niveau de partenariat.

- *Estimation prévisionnelle : 1 300 000€.*

Premiers éléments de calendrier relatifs à la révision du SCoT

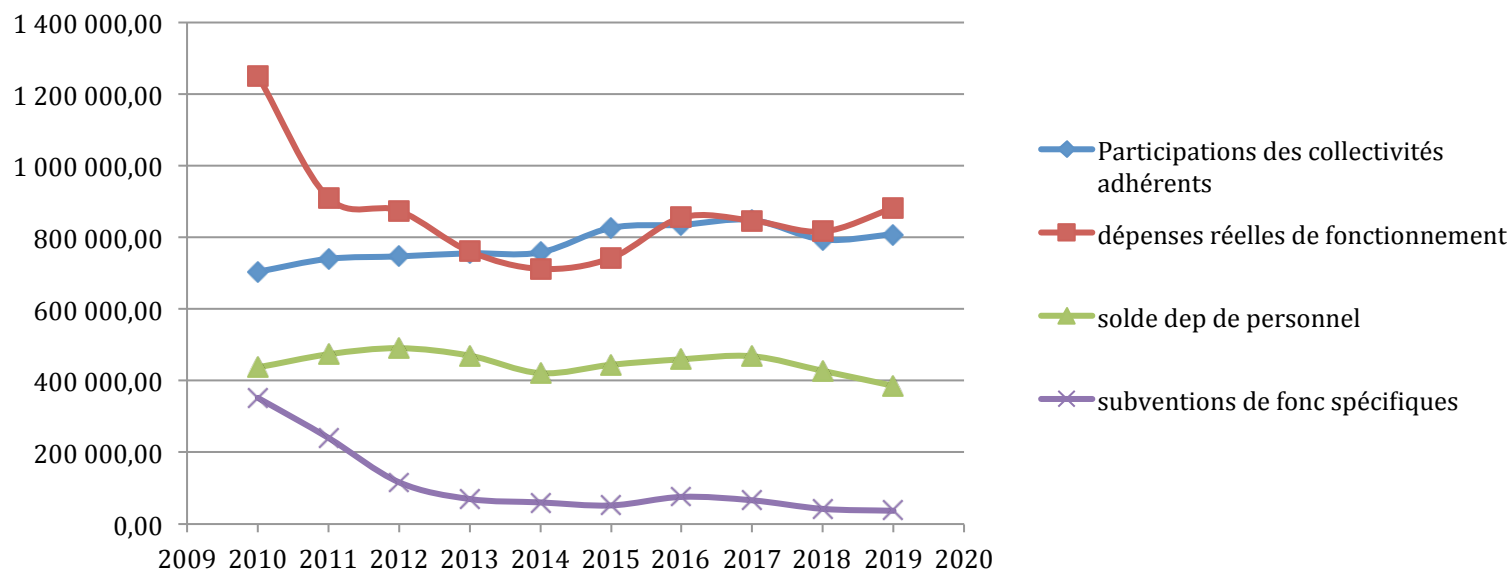
Elements prévisionnels du calendrier de révision du SCoT														
01/10/2019	2021				2022				2023		2024		2025	
	1er tr	2ème tr	3ème tr	4ème tr	1er tr	2ème tr	3ème tr	4ème tr	1er sem	2ème sem	1er sem	2ème sem	1er sem	2ème sem
Chantiers 2021 et suivi SCoT														
Démarche prospective														
Synthèse de l'ensemble des chantiers 2020														
Mobilisation des EPCI de la GReG														
Démarche inter-territoire (territoires voisins)														
Suivi de la mise en œuvre du SCoT														
Révision du SCoT														
Préparation de la délibération de prescription de révision du SCoT et des modalités de concertation														
Remontées des projets de territoires, documents de planification et de programmation des EPCI														
Partage large (avec EPCI, acteurs de la GReG, territoires voisins*) des constats et enjeux et construction de scenarii, vers le scénario de référence du PADD														
Dispositif de concertation														
Remontée des travaux des EPCI de la GReG														
PADD (établissement de la stratégie et mise en débat)														
Chantiers partagés (cf.*) de la transition et diagnostic														
DOO et évolutions au scénario de référence														
Evaluation environnementale														
Justification des choix														
Phase d'administrative														
Arrêt / approbation														
Principales étapes														
Délibération du CS														
Scénario 2 arrêt et approbation														
Documents de communication														
Code couleur														
orange														
rouge														
vert														
bleu														

Débat d'orientations budgétaire 2020

Estimation CA 2019

Après rattachement de l'ensemble des dépenses et recettes réalisées ou prévisionnelles de l'exercice présente, le compte administratif pourrait faire apparaître :

- un déficit de fonctionnement estimé à 67 000€. Pour rappel, une partie des dépenses du bilan du ScoT réalisé en 2018 ont été payées en 2019 (90 000€). Ce déficit sera couvert sur les résultats antérieurs sur la section fonctionnement (332 041.12€)
- un déficit d'investissement de 6730€ environ . Ce déficit sera couvert par les résultats antérieurs sur la section investissements (29 881,43€)



Les bases du projet de budget 2020

Le budget prévisionnel proposé au vote du comité syndical du 14 novembre vise à répondre à 6 objectifs pour l'année 2020 :

- **poursuite des missions de l'établissement, notamment dans le cadre de ses missions de conseil et d'instruction** du SCoT actuel,
- **la mise en place des nouvelles instances du SCoT** et la sensibilisation des nouveaux élus au SCoT,
- **poursuite des travaux du comité syndical et des commissions autour de la mise en œuvre du SCoT,**
- **finalisation des chantiers engagés** : commerces, développement économique, polarités et des transitions. Les deux études relatives d'une part autour des notions d'éviter, réduire, compenser (eau et milieux) et l'évaluation de la ressource en eau à horizon changement climatique seront finalisées en 2020,
- **engagement de réflexions complémentaires validées par le CS du 3 octobre 2020** : résilience face aux risques et la protection des ressources, résilience climatique et environnementale, résilience de la société, résilience économique
- **déménagement de l'Etablissement Public**

Dépenses

- Hausse des dépenses réelles de fonctionnement à 829 857€ (+ 3,4%), après une baisse de 4,2% en 2019€ : cela est dû essentiellement à une légère progression de la masse salariale (recrutement d'un rédacteur, RIFSEEP...)
- Dépenses d'investissement maintenues à 10 000 €, en vue du déménagement de l'EP.
- L'appui de l'Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise est estimé à 270 jours dans le projet de budget primitif. Il sera complété de 40 jours dans le cadre du budget supplémentaire à intervenir suite au compte administratif 2019.

Recettes

- Les statuts de l'EP prévoient une contribution statutaire des collectivités calculée au prorata des derniers chiffres de population DGF INSEE disponibles. Il est proposé de maintenir cette contribution à 0,98€/hab.
Les recettes issues des contributions sont quasi-stables (-0,4%) à 768 058€.
- Des subventions complémentaires sont attendues de partenaires extérieurs pour accompagner certaines études autour de la résilience environnementale (eau, éviter-réduire-compenser, autres transitions) : 35 000€ de l'Agence de l'Eau et 20 000€ autres
- Autres produits : 6800€

Recettes / Participations des collectivités

- La population comme les recettes liées à la contribution baissent de 0,42%

EPCI associées	Population Insee au 1er janv 2019	participation BP 2019 base 0,98€ /hab	Population Insee au 01/01/2020	participation BP 2020 base 0,98€ /hab
Grenoble Alpes Métropole	452 687	443 633,26	450 049	441 048,02
C.A du Pays Voironnais	95 953	94 033,94	95 787	93 871,26
C.C. le Grésivaudan	104 039	101 958,22	104 179	102 095,42
C.C. Bièvre Est	22 343	21 896,14	22 472	22 022,56
CC.Bièvre Isère (fusion C.C St Jeannaise)	55 274	54 168,52	55 571	54 459,58
CC Territoire de Beaurepaire (sortie en 2018)		0,00		0,00
CC Chambaran Vinay Vercors		0,00		0,00
CC. Pays de St Marcellin		0,00		0,00
CC Bourne à l'Isère		0,00		0,00
Saint Marcellin Vercors Isère	46 565	45 633,70	45 375	44 467,50
C.C le Trièves	10 233	10 028,34	10 300	10 094,00
TOTAL	787 094	771 352,12	783 733	768 058,34

FONCTIONNEMENT	RAPPEL DU BP 2019	POUR INFOS ca 2019 estimé	PROPOSITION 2020	remarques	FONCTIONNEMENT	RAPPEL DU BP 2019	POUR INFOS ca 2019 estimé	PROPOSITION 2020	remarques
DEPENSES					RECETTES				
Masse salariale + élus + indemnité trésorier	410 977	425 000	425 000	recrutement rédacteur +rifseep	Contribution METRO	443 633	443 633	441 048	base 0,98€ /hab baisse pop
Charges de gestion courante	100 367	128 940	105 185		Contribution autres collectivités	363 720	327 719	327 010	baisse pop
Etude	5 000		5 000						
Convention AURG: sub + cotisation	263 000	232 813	272 000		Financements Etat (agence de l'Eau +agence française de Biodiversité)	36 000	37 025	54 999	20k€ ademe+région (énergie)+35k€ solde de l'agence de l'eau
					Autres financements de collectivités				
Communication	20 472	56 060	5 000		Autres produits	5 000	6 600	6 800	part salariale des tickets restaurants
Contentieux	3 000		3 000						
autofinancement			14 672						
TOTAL DEPENSES	802 816	842 814	829 857		TOTAL RECETTES	848 353	814 977	829 857	

0

INVESTISSEMENT	RAPPEL DU BP 2019	POUR INFOS ca 2019 estimé	PROPOSITION 2020	remarques	INVESTISSEMENT	RAPPEL DU BP 2019	POUR INFOS ca 2019 estimé	PROPOSITION 2020	remarques
DEPENSES					RECETTES				
Mobilier et équipements informatiques	14 270	2 000	10 000		FCTVA	2 270	2 271	4 000	FCTVA 2019 calculé sur les dépenses d'inv 2018
Matériel de transport					autres financements				
subvention enquête ménage		6 502	8 672	avance sur 2019 +acompte 40% sur 2020	autofinancement	12 000		14 672	
frais d'étude et d'élaboration des docs d'urba									
TOTAL DEPENSES	14 270	8 502	18 672		TOTAL RECETTES	14 270	2 271	18 672	17

Nœud Ferroviaire Lyonnais – Long terme Compte-rendu du débat public national

Voir présentation produite par l'Agence

**Etude Eviter, Réduire, Compenser
l'imperméabilisation des territoires
Point d'avancement de l'étude**

■ Une étude menée dans le cadre de partenariats

- Un partenariat avec l'Agence de l'Eau, financier (subvention) et technique, dans le contexte de la compatibilité SCoT - SDAGE (délibération d'octobre 2018),
- Un travail mené par l'EP SCoT avec l'Agence d'Urbanisme, impliquée notamment sur les approches spatiales, les focus, l'identification des leviers d'action, afin de mieux prendre en compte la lutte contre l'artificialisation
- Une méthode de travail associant les intercommunalités du SCoT et tous les partenaires (Etat, CAUE, Agence de l'eau, Agence d'urbanisme,...).

Le contexte du chantier

Une démarche pour les territoires du SCoT

Un SCoT de la GReG volontariste, intégrant des orientations sur Eviter, Réduire

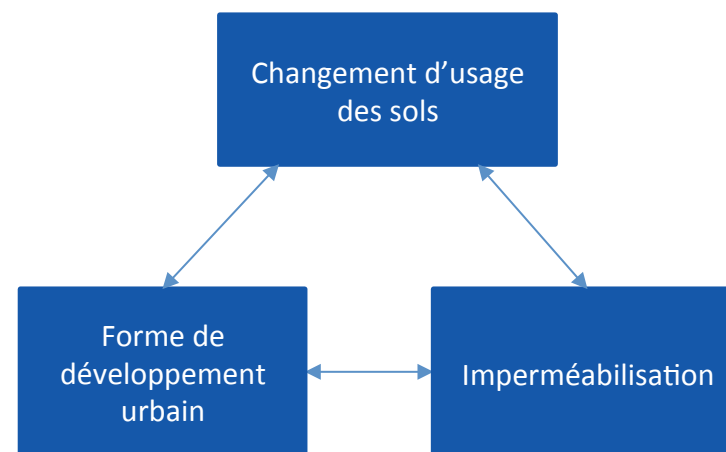
Mais avec des évolutions réglementaires depuis l'arrêt du SCoT (décembre 2012), et un cadre en construction.

Un chantier répondant :

- ✓ à la lutte contre l'artificialisation
- ✓ aux enjeux de biodiversité
- ✓ à la lutte contre le changement climatique

Quelques données réglementaires :

- La disposition 5A-04 du SDAGE 2016-2021 qui a pour ambition de faire reculer l'imperméabilisation des territoires
 - La promulgation du Plan Biodiversité en juillet 2018 avec comme objectif « zéro artificialisation nette »
- Toute nouvelle artificialisation des sols devra être compensée par une renaturation d'espaces artificialisés inutilisés.



Les 3 dimensions de l'artificialisation des sols

Lexique commun

Artificialisation, imperméabilisation, consommation d'espace : De quoi parle t'on ?

Consommation d'espace effective : toute surface de terre sur laquelle est réalisée un « aménagement » ne permettant pas d'envisager un retour rapide et aisé de la parcelle vers son statut initial sans faire appel à des travaux plus ou moins conséquents de remise en état.

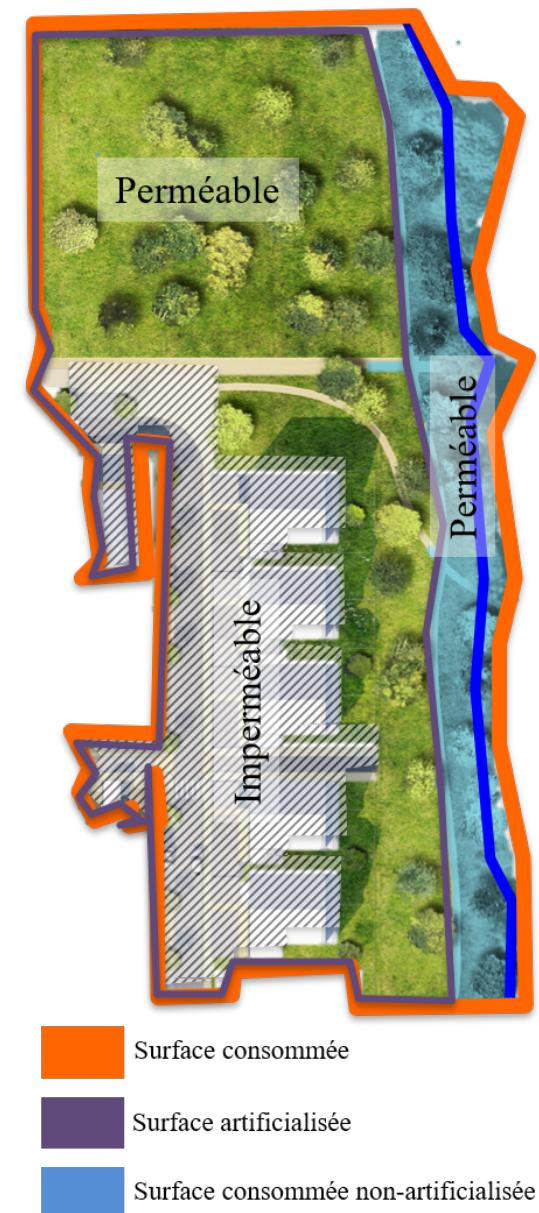
(Source INSEE)

Artificialisation : transformation des sols à caractères naturels, agricoles, ou forestier, par des actions d'aménagement, pouvant entraîner son imperméabilisation totale ou partielle.

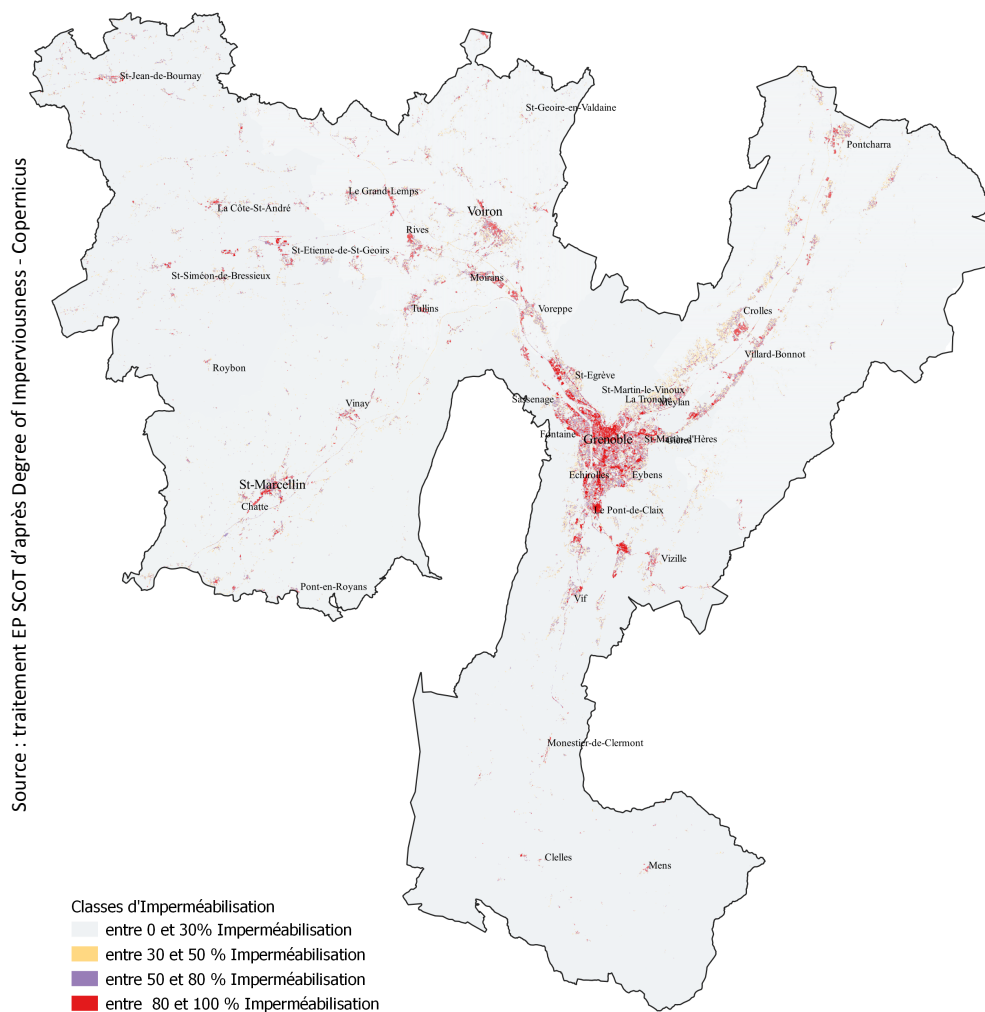
(Source : guide ville perméable)

Imperméabilisation : recouvrement permanent d'une parcelle de terre et de son sol par un matériau artificiel imperméable qui entraîne une altération de la capacité d'infiltration de l'eau.

(Source : guide ville perméable)



L'artificialisation du territoire



Imperméabilisation du territoire du SCoT de la GRéG en 2015

Le croisement de l'occupation des sols et du degré d'imperméabilisation permet de faire un bilan des surfaces artificielles et imperméables sur le territoire du SCoT.

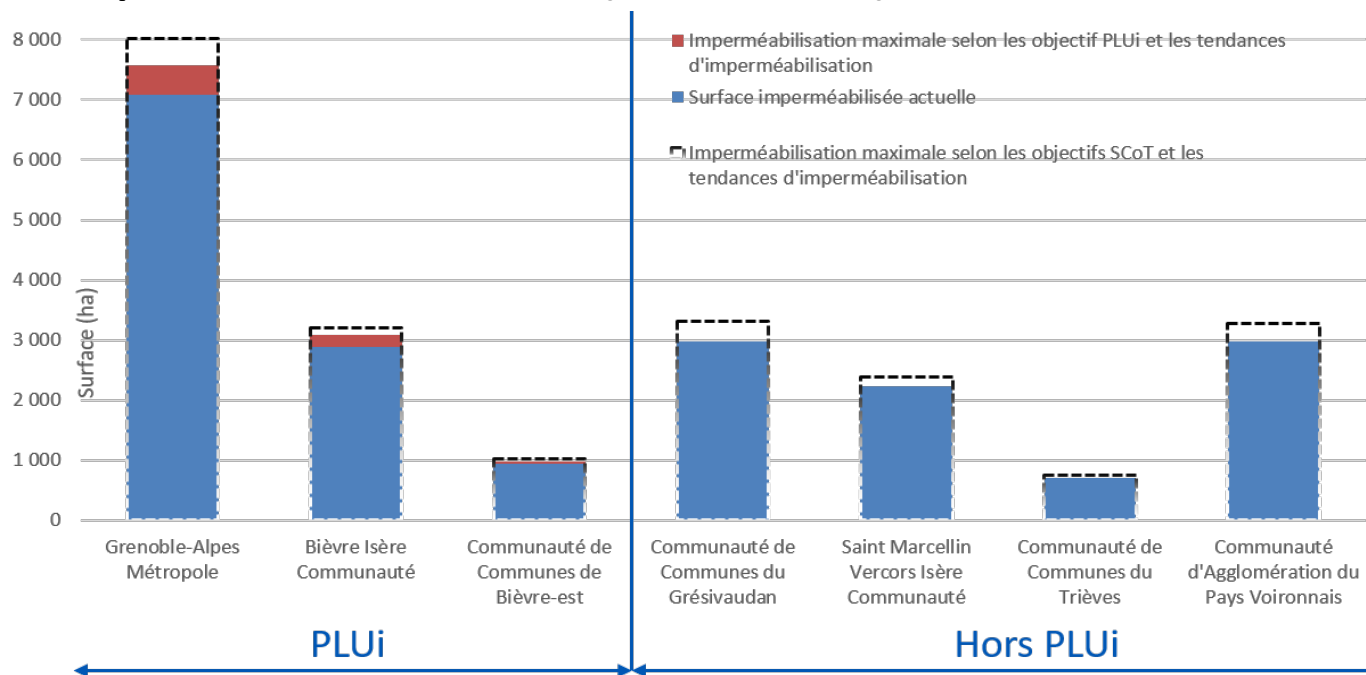
Constat

Un territoire globalement peu artificialisé où prédomine les espaces naturels et agricoles (90,4% du territoire)

Sur les zones bâties et les zones d'infrastructures, 55,4% du territoire est imperméabilisé.

Les projections d'imperméabilisation des sols

Constat : une imperméabilisation future (horizon 2030) croissante sans action



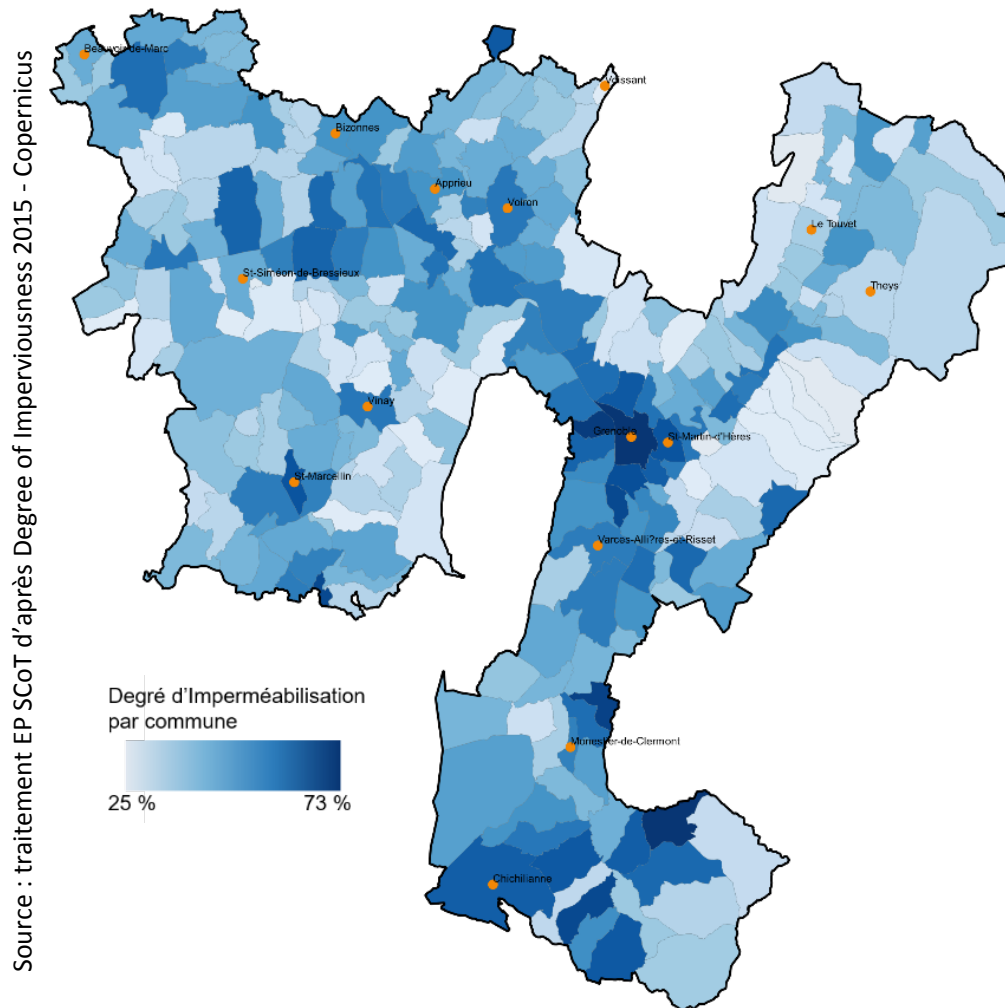
MAIS des efforts d'ores et déjà existants dans le cadre des PLUi du territoire avec une diminution nette des nouvelles surfaces ouvertes à l'urbanisation par rapport à l'enveloppe proposée par le SCoT.



Impossibilité néanmoins d'atteindre l'objectif de « zéro artificialisation nette ».

- poursuivre des efforts pour désimperméabiliser l'existant (stock de bâti le plus important)
- réduire l'imperméabilisation pour l'urbanisation à venir

Les focus territoriaux de 2020



Constat :

Des secteurs plus ou moins vertueux en termes de formes urbaines favorisant l'infiltration et la perméabilité sols.

Les focus permettent d'identifier les similarités et les différences entre les communes, afin de **mieux appréhender et territorialiser les leviers d'action** existants et futurs à mettre en place.

Quels moyen (leviers) pour atteindre les objectifs du SDAGE et du Plan biodiversité sans bloquer / contraindre le développement des territoires ?



Représentation uniquement du % d'imperméabilisation sur les secteurs bâtis par commune

Les focus territoriaux de 2020

Enjeux des focus

- Identifier les leviers d'actions existants
- Apprécier l'importance des spécificités locales dans la mise en œuvre des leviers
- Identifier les leviers les plus opérationnels

Perspectives pour le SCoT

- Améliorer les orientations et objectifs du SCoT pour éviter et réduire l'artificialisation et l'imperméabilisation des sols
- Accompagner / Faciliter la réflexion sur Eviter - Réduire l'artificialisation et l'imperméabilisation

Catégorisation des leviers d'actions

L'Agence, dans le cadre de l'étude, a engagé un travail important de recensement des leviers susceptibles d'être mobilisés.

En fonction de leur finalité

E viter

Limiter l'imperméabilisation en évitant l'artificialisation des sols qui n'est pas indispensable

R éduire

Limiter les effets d'une nouvelle artificialisation des sols

C ompenser

Désimperméabiliser en améliorant la perméabilité de surfaces déjà artificialisées et / ou en "renaturant" des surfaces actuellement artificialisées

En fonction de leur nature

- > Réglementaire
- > Contractuelle
- > Opérationnelle
- > Fiscale

Catégorisation des leviers d'actions

> Contenir l'urbanisation

Eviter la poursuite de la consommation d'espace par l'urbanisation est la principale manière de **limiter l'artificialisation des sols** et, par conséquent, les surfaces imperméabilisées.

> Préserver / restaurer la fonctionnalité des milieux naturels

Les espaces naturels, qu'ils soient situés en dehors ou au sein des espaces urbains, contribuent activement au cycle de l'eau. La végétation et les zones humides interviennent significativement dans les échanges terre / atmosphère (évaporation, évapotranspiration) et leur **aptitude à tamponner le ruissellement** favorise l'infiltration de l'eau dans le sous-sol.

> Au sein des espaces urbanisés, éviter l'artificialisation des sols qui n'est pas indispensable

Les espaces urbanisés présentent des degrés d'artificialisation / imperméabilisation très variables qui peuvent résulter de choix fonctionnels (emprise des bâtiments, espaces de circulation et de stationnement..) ou esthétiques (traitement des espaces publics, aménagement des terrains privés...).

Ces leviers peuvent être de nature **réglementaire, contractuelle, opérationnelle et fiscale**

> Agir sur les formes urbaines pour limiter les effets d'une nouvelle artificialisation des sols

Les choix d'implantation du bâti, les gabarits de construction et le traitement des espaces extérieurs permettent de moduler les effets de l'urbanisation sur la perméabilité effective des sols.

> Améliorer la perméabilité de surfaces déjà artificialisées


Différents types d'actions sont envisageables sur les espaces artificialisés afin d'améliorer leur perméabilité.

Certaines sont faciles à réaliser dans le cadre de projets d'amélioration, de réaménagement ou de renouvellement urbain.


D'autres, plus complexes ou plus coûteuses, impliquent de détecter les acteurs susceptibles de les mettre en œuvre et de préciser les conditions technico-financières favorables à leur réalisation.

Catégorisation des leviers d'actions : ex d'un levier réglementaire

E R C

 **Toutes zones**

X++
*Prévention des risques naturels
 Biodiversité
 Adaptation changement climatique
 Valorisation paysages / patrimoine*

 **EEE**

Pistes de travail

Elargir le champ classique de l'OAP pour y inscrire les actions de réduction et de compensation liées à l'imperméabilisation de certains espaces ?

Par exemple,

- identification d'espaces perméables qui doivent être pérennisés,
- identification de parcours de moindre dommage
- renaturation de friches ou de carrières,
- aide à l'adaptation au changement climatique de milieux naturels...

OAP Trame verte et bleue / biodiversité

CU L151-7

Les orientations d'aménagement et de programmation peuvent notamment [...] définir les actions et opérations nécessaires pour mettre en valeur l'environnement, notamment les continuités écologiques, les paysages, les entrées de villes et le patrimoine.

Orientations du SCoT en lien avec ce levier

- 1|2 *Préserver les enjeux de biodiversité et la structuration du territoire par la trame verte et bleue*
- 1|5|3 *Favoriser des projets partagés de réaménagement des carrières*
- 2|1|3 *Délimiter et qualifier les coupures vertes paysagères*
- 2|1|4|4 *Requalifier les axes urbains majeurs...*
- 2|2|2 *Adapter la ville au changement climatique*
- 2|2|3 *Conforter les coulées vertes et la trame végétale en milieu urbain*
- 2|2|4 *Valoriser la trame aquatique en milieu urbain et renverser la tendance au "tout tuyau" pour la gestion des eaux pluviales*
- 2|3|1 *Prévenir et/ou limiter les risques d'inondation et de crues torrentielles*
- 2|3|2 *Prévenir / limiter les risques de ruissellement sur versant*

Le positionnement du SCoT sur ces enjeux

- Être le lieu de construction et de suivi de la mesure ERC avec les territoires du SCoT
- Être force de proposition pour de nouveaux outils d'observation et de suivi
- Evaluer et anticiper l'impact des possibles obligations réglementaires de l'Etat (0 artificialisation nette)
- Participer à la sensibilisation des impacts d'une future réglementation pour les territoires
- Réfléchir à la mise en place d'outils communs, notamment en matière de compensation

Rappel du séminaire du 28 novembre 2019

Séminaire du 28 novembre 2019

Lieu : GreEn-Er : 21 Avenue des Martyrs, 38031 Grenoble

Un séminaire (13h45 – 18h15) articulé autour de quatre débats autour de quatre thématiques :

- **Débat 1** : *mobilités, centralités en difficultés, persistance de chasse-gardées locales : le SCoT est-il à la hauteur des enjeux de la proximité ?*
- **Débat 2** : *le commerce en plein maelström : entre anticipation et accompagnement des transformations, vers de nouveaux deals avec les acteurs du commerce ?*
- **Débat 3** : *risques et rareté foncière, vulnérabilités économiques, transitions : quel foncier au service de quelles stratégies économiques ?*
- **Débat 4** : *trajectoire 0 carbone, biodiversité, limitation de l'artificialisation : enjeux communs, réponses communes ?*

Prochain comité syndical

Le prochain comité syndical aura lieu le 19 décembre à St-Quentin-sur-Isère.

La date est mutualisée avec l'Agence qui tiendra son Conseil d'Administration et organisera l'évènement « Grand A » en soirée.

SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE



DE LA GRANDE RÉGION DE GRENOBLE
ÉTABLISSEMENT PUBLIC

21 Rue Lesdiguières – 38000 Grenoble
Tél. 04 76 28 86 39 Télécopie 04 76 47 20 01
epscot@scot-region-grenoble.org
www.scot-region-grenoble.org